

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE444

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 36

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« pas faire l'objet d'un »,

les mots :

« faire l'objet ni d'un ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.